



## LYCÉE DES MÉTIERS Marcelle PARDÉ

47 avenue Alsace Lorraine – BP 303  
01011 BOURG EN BRESSE CEDEX

Téléphone : 04.74.32.76.75  
Télécopie : 04.74.21.58.12  
Ce.0010021t@ac-lyon.fr

Adresse du site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>

Vie Scolaire : [vie-scolaire.parde@ac-lyon.fr](mailto:vie-scolaire.parde@ac-lyon.fr)

### Un peu d'histoire...

*En 1883, Jules FERRY, Président du conseil, ministre de l'instruction publique et des beaux arts, et Vincent TRIQUET, maire de BOURG EN BRESSE, signent un traité au sujet de la fondation à BOURG d'un lycée de jeunes femmes, recevant des externes libres et surveillées (c'est-à-dire restant à l'étude le soir). La ville propose, pour installer le nouvel établissement, les locaux de l'ancienne gendarmerie, entre la route de LYON, le chemin de ronde (qui devient en 1887 le Boulevard Paul BERT) et l'étroite rue de la plume.*

*L'architecte Tony FERRET est recruté pour élaborer les plans d'un nouveau bâtiment.*

*Le 7 septembre 1888, le maire et l'Inspecteur d'Académie peuvent annoncer à la presse l'ouverture, pour le 1<sup>er</sup> octobre 1888, du lycée national de jeunes filles de BOURG. La première rentrée compte 79 élèves, toutes externes. Les effectifs ne cessant d'augmenter, il faut construire un internat, ce qui est fait en 1896. En juillet 1903, le lycée de jeunes filles devient le lycée Edgar QUINET, en l'honneur du centenaire de la naissance du philosophe et écrivain.*

*La bâtiment est réquisitionné pendant la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale : il devient hôpital militaire. Ne pouvant plus accueillir d'internes, le lycée perd plus de 50 élèves.*

*Lors de la 2<sup>ème</sup> guerre mondiale, le lycée redevient hôpital militaire mais l'internat peut rouvrir car peu de blessés y sont acheminés jusqu'en 1944, quand les allemands s'installent dans les locaux.*

*L'après guerre comporte beaucoup de difficultés : vétusté des locaux, rationnement...*

*Cependant, les effectifs ne cessent de croître. En 1967, par exemple, il y a plus de 1200 élèves.*

*En 1970, le lycée déménage dans ses nouveaux locaux et le lycée professionnel est baptisé en 1971 Marcelle PARDÉ, prenant le nom de celle qui occupa les fonctions de directrice du lycée Edgar QUINET de 1932 à 1935 et qui fut résistante puis déportée à RAVENBRÜCK où elle mourra en janvier 1945.*

*Le lycée a été entièrement restructuré en 2002.*



NOM :

Prénom :

DOSSIER D'INSCRIPTION 2020-2021  
1<sup>ère</sup> PROFESSIONNELLE / TERMINALE PROFESSIONNELLE / TCAV

Les familles ou les élèves majeurs doivent impérativement rapporter au Lycée leur dossier ou le l'envoyer par la poste **au plus tard le lundi 15 juin** pour garantir l'inscription.

### Pièces obligatoires à rendre

#### **PLACER LES PIÈCES DANS L'ORDRE INDIQUÉ CI-APRÈS ET COCHER APRÈS VÉRIFICATION**

- N° 1 Fiche de renseignements élève «Option LV2» - «Suivi particulier »
- N° 2 Photocopie de la carte d'identité de l'élève (recto-verso)
- N° 3 Photocopie de l'attestation de recensement de l'élève
- N° 4 Photocopie obligatoire du jugement, en cas de divorce
- N° 5 Fiche d'urgence médicale + copie des vaccinations (indiquer nom, prénom et classe) + photocopie de la carte vitale
- N° 6 Fiche de renseignements Intendance **joindre un RIB** (obligatoire pour tous)
- N° 7 *Pour les internes et les demi-pensionnaires* : Avance sur le règlement de 60€, soit en espèces (à donner le jour de la rentrée), soit par chèque à l'ordre du lycée Marcelle PARDÉ (préciser au dos du chèque le nom et la classe de l'élève), soit en télépaiement.
- N° 8 Transports scolaires : voir fiche « transport scolaire »
- N° 9 Autorisation d'utilisation de photographies et travaux d'élèves
- N° 10 Demande d'internat (obligatoire pour toute demande)

### Pièces facultatives à rendre si adhésion

- N° 11 Bulletin d'adhésion de la Maison des lycéens : accompagné d'un chèque de 10€ à l'ordre de la MDL (adhésion facultative)
- N° 12 Bulletin d'adhésion de l'Association Sportive : accompagné du chèque de 10€ ou 25€ (à l'ordre de l'Association Sportive)

### Informations diverses à lire

- Transports scolaires
- Carte Pass Région
- Service hébergement demi-pension-internat
- Courriers vaccinations (ASSP et AEPE)

**Rappel :** pour tout changement de coordonnées (adresse, téléphone, mail, profession) la fiche de renseignements administratifs est modifiable sur l'adresse <https://teleservices.ac-lyon.fr/ts>

Un dossier spécifique « internat » sera transmis aux élèves concernés.

## NOTICE DE RENTRÉE 2020 RÉINSCRIPTION

Le Lycée Professionnel Marcelle Pardé accueillera à nouveau votre enfant pour la rentrée prochaine dans une classe non débutante.

### **I – RENTRÉE DES ÉLÈVES Classes de première – terminale - TCAPV : Mercredi 2 septembre 2020 de 8h00 à 12h00**

La matinée sera sous la conduite du Professeur Principal.

#### **Aucune absence ne sera acceptée.**

En cas de difficulté exceptionnelle, l'élève sera tenu de présenter un justificatif écrit de la part de sa famille et ne pourra intégrer sa classe qu'après entretien avec le Chef d'Etablissement.

### **II - FOURNITURES - LIVRES - ÉQUIPEMENT**

**La liste** des manuels scolaires et des fournitures spécifiques est à disposition sur le **site du lycée** <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/> à partir du 30 juin.

Dès que la carte Pass Région sera activée, vous devrez effectuer les achats qui vous sont demandés pour la rentrée. Vous pourrez également bénéficier des avantages culture et sport pour la période du 1<sup>er</sup> juin 2020 au 31 mai 2021.

#### **Par ailleurs, équipement demandé à tout élève, quelle que soit sa classe :**

1 cahier de texte - 1 cahier de brouillon - 1 paquet de copies simples et doubles grand format petits carreaux - 1 calculatrice graphique pour les élèves de BAC PRO - stylo à encre ou à bille - crayon à papier et gomme blanche - crayon feutre ou couleur – surligneur - règle double décimètre – équerre – compas – petite agrafeuse - colle blanche - ruban adhésif type scotch - ciseaux à papier - trousse – 1 ramette de papier A4 80 gr - 1 tenue d'Education Physique et Sportive obligatoire.

NB : Une partie de ce matériel, acquis l'année précédente, n'a pas à être renouvelé.

### **IV - SORTIES AUTORISÉES PAR LES PARENTS - ASSURANCES**

- Les parents sont invités à se reporter au règlement intérieur (paragraphe 5 sur le site : <http://marcelle-parde.elycee.rhonealpes.fr/>).
- Une attestation d'assurance scolaire en responsabilité civile est demandée et devra être fournie dès la rentrée scolaire.
- Sauf urgence constatée par le personnel infirmier, **les rendez-vous médicaux** (médecin, dentiste, etc...) **devront être pris en dehors des heures de cours** ; pour les internes, une autorisation de sortie particulière devra être sollicitée par la famille, auprès de la Conseillère Principale d'Education.

### **V - PERMANENCES DE L'ASSISTANTE SOCIALE, DE LA PSYCHOLOGUE DE L'ÉDUCATION**

Les jours et heures vous seront communiqués par l'intermédiaire du carnet de correspondance, à la rentrée.

Bourg-en-Bresse, le 6 juin 2020

Le Proviseur  
Christophe ROCHAS